

Commune de Romanel-sur-Lausanne
Préavis 16/2017 au Conseil communal

Crédit de construction
Remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou – Etape 1 et
mesures de protection du Centre sportif du Green Club

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission technique composée de Messieurs Pierre-Olivier Hornung, François Studer, Thierry Henry et Christophe Gavillet (Laurent Straessle excusé) s'est réunie une première fois le lundi 16 octobre 2017 à la Maison de commune, afin d'examiner ledit préavis. Lors de cette séance, les Municipaux Blaise Jaunin et Denis Favre, ont rejoint la Commission afin de lui fournir toutes les explications et éclaircissements nécessaires sur ce dossier.

Une seconde séance a eu lieu à la Maison de commune, le mercredi 18 octobre 2017. Lors de cette séance, la Commission technique (Christophe Gavillet excusé) a rencontré Messieurs les Municipaux Daniel Crot, Blaise Jaunin et Denis Favre ainsi que deux ingénieurs du bureau Ribl (Madame Meyer et Monsieur Porqueddu). Afin de rationaliser le temps de chacun et ainsi éviter de poser deux fois les mêmes questions, cette séance s'est tenue conjointement avec la Commission des finances.

1 Préambule

Le PGEE 2005 prévoyait déjà des mesures concernant l'évacuation des eaux claires car les canalisations étaient sous-dimensionnées. Vers 2008, FUST a pris des mesures contre des inondations répétitives dans ses sous-sols, en surélevant les escaliers de son entrée principale.

En 2015, suite à de fortes précipitations, le Green Club a été inondé. Les dégâts furent très importants et nécessitèrent notamment le remplacement du plancher des terrains de squash qui étaient très récents. La buvette et les vestiaires du club de foot ont également été inondés par la boue. Suite à ces événements répétitifs, l'ECA menace de ne plus couvrir les dégâts futurs.

2 Plan de situation et zone d'intervention

La zone de travaux part du parking du Green Club, passe par le milieu des terrains de foot et rejoint le chemin du Marais. La solution de construction retenue pour la digue limite au maximum l'emprise sur les surfaces d'assèchement, de manière à éviter de voir le projet bloqué par les services de l'Etat.

La mise en place d'une digue étanche de 250 mètres permet de récupérer les eaux de ruissellement et de les diriger dans le chenal. De plus, un drainage situé sous la digue permet de récupérer les eaux souterraines. Toutes ces eaux pluviales sont récoltées dans la prise d'eau et acheminée via le collecteur (200 mètres) jusqu'au Tord Cou.

Ce dernier sera partiellement remis à ciel ouvert sur 170 mètres. Cela a pour avantage de permettre à la nature de reprendre ses droits et, en cas d'inondation, d'offrir une meilleure évacuation des eaux.

3 Travaux à réaliser

Afin de pouvoir traverser chemin du Marais avec une buse de 15 mètre, il sera nécessaire de dévier une conduite d'eau. Il faudra également tenir compte de la mise en place d'un nouveau pylône pour la ligne à haute tension des CFF.

La Commission a soulevé le fait que suite à la réalisation de ce préavis le Green Club sera protégé des eaux de ruissellements, mais pas forcément du reflux des eaux claires dans les eaux usées. En effet, cette situation ne devrait être définitivement corrigée que lorsque l'étape 2 de renaturation du Tord Cou pourra être réalisée.

Dans l'attente de la mise en œuvre cette étape, la Commission a interrogé le bureau d'ingénieur Ribi sur l'opportunité d'installer des clapets anti-retour. Cette idée est intéressante, mais ce dernier n'est pas très enthousiaste. Selon M. Porqueddu, il faut les entretenir et ils ne sont pas nécessaires, si l'étape deux se réalise rapidement. A la commune de juger si elle veut prendre le risque ou non de ne pas les installer.

Il est à noter que l'étape 2 ne peut pas se réaliser pour le moment car elle est bloquée par des problèmes d'assèchement. Par contre, cette dernière ne devrait pas coûter très cher à la commune, car elle sera fortement subventionnée.

En parallèle à la réalisation de ces travaux, la Commission technique a demandé à la commune d'étudier la possibilité de poser de nouveaux drainages sur le terrain de football principal, étant donné que le matériel l'outillage et les machines nécessaires seront déjà sur place.

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal Nr. 16/2017 adopté en séance du 25 septembre 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décident :

- 1) d'accepter le Préavis tel que présenté ;
- 2) d'accorder le crédit de **Fr. 1'040'000.—**TTC, pour la remise à ciel ouvert du Tord Cou (étape 1) et la réalisation des mesures de protection du bâtiment et des terrains du Centre sportif;
- 3) d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'autres dépenses », sur une durée maximale de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 23 octobre 2017

Les membres de la Commission technique :

Christophe Gavillet, Président

François Studer, commissaire

Laurent Straessle, commissaire

P.-O. Hornung, commissaire

Thierry Henry, rapporteur